

19 avril 2011

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.**

**Rapport de M. Marc Dalphin.**

La commission s'est réunie pour traiter de l'objet le 10 novembre 2010 et le 30 mars 2011, sous la présidence du magnanime M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

**Préambule**

Il s'agit d'une situation à risque qui n'est plus tolérée par la police du feu.

L'actuel Théâtre de la Comédie, qui doit encore accueillir le public en toute sécurité, ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Les différentes parties du bâtiment ne sont pas cloisonnées entre elles au sens de la lutte contre la propagation du feu et, en particulier, les chemins de fuite ne sont pas sécurisés.

Le Service cantonal de sécurité et salubrité a informé le propriétaire de la non-conformité du bâtiment de la Comédie.

Cette mise en demeure de 2003 a conduit à une importante étude traitant la mise en conformité en matière de protection contre l'incendie, l'adjonction d'éléments de sécurité selon la Suva et la mise en conformité des installations scéniques.

**Séance du 10 novembre 2010**

*Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de M. Jim Escher, architecte au Service des bâtiments, et de M. José Antonio García Carrera, architecte à Atba – l'atelier, bureau d'architectes SA*

M. García Carrera explique que les travaux relèvent essentiellement de contraintes imposées par la police du feu. C'est pourquoi il faudra compartimen-

ter les espaces disposant de charges thermiques et doubler les portes. Il faut aussi sécuriser les voies d'accès aux sorties de secours, donc libérer les cages d'escalier. C'est pourquoi un espace de rangement sera créé à la hauteur des derniers sièges de la 3<sup>e</sup> galerie. Au sujet des compartiments feu, M. García Carrera montre la cloison vitrée qui va être posée dans la salle des pas perdus. Une telle cloison aurait aussi dû être posée dans le hall d'entrée, mais la police du feu a accepté de faire une dérogation. M. García Carrera précise que la plupart des interventions proposées dans ce projet sont discutées avec la Commission des monuments, de la nature et des sites. Enfin, M. García Carrera signale que la pose de la paroi vitrée au rez va bouleverser l'espace du foyer, c'est pourquoi une partie du crédit servira à déplacer le bar, qui se trouve actuellement au centre de la salle des pas perdus.

M. Meylan tient à préciser que ces travaux ne sont pas réalisés de gaité de cœur, car les parois vitrées vont empiéter sur l'espace du foyer. De plus, il faudra trouver des solutions pour ancrer ces parois aux plafonds voûtés de cette partie du bâtiment.

M. Meylan explique à une commissaire que les charges thermiques désignent la puissance de chaleur de ce qui est inflammable dans un local donné. Cela peut être une table, du papier ou un bidon d'essence. Dès lors, les normes prescrivent qu'il faut isoler les lieux où ces objets se trouvent et les évacuer des voies de fuite, notamment les cages d'escalier.

M. García Carrera précise à une commissaire que les normes sont édictées par la Confédération, en collaboration avec les assureurs.

Une commissaire demande pourquoi il faut déplacer le bar. M. García Carrera répond que la pose des parois vitrées va réduire d'un tiers la surface du foyer, c'est pourquoi le bar est déplacé à jardin. Il précise que cette mesure est décidée en accord avec la direction de la Comédie de Genève. La cuisine restera au même endroit qu'actuellement.

Un commissaire rappelle que la Ville étudie un projet de nouvelle comédie. Le bâtiment actuel sera probablement réaffecté à d'autres usages. Il demande si le projet tient compte du fait que la Comédie s'y trouve désormais à titre provisoire. M. Meylan répond que le projet présente des mesures minimales, auxquelles devront se plier aussi les futurs utilisateurs du bâtiment. Il signale que le bâtiment de la Comédie figure à l'inventaire. Il ne pourra donc pas être démoli.

M. Meylan précise à un commissaire que le délai pour se conformer à la mise en demeure de la police du feu est déjà dépassé depuis longtemps.

Un commissaire demande quelles sont les autorités compétentes qui pourraient ordonner la fermeture de la Comédie. M. Meylan répond qu'il s'agit de la Sécurité civile.

Un commissaire observe que la création d'un lieu de stockage en galerie va entraîner une réduction de la jauge de la salle d'environ 100 places. Il s'agit surtout de projecteurs. Ne peut-on vraiment pas les stocker ailleurs? A-t-on consulté le nouveau directeur, M. Hervé Loichemol? M. Meylan répond que les interlocuteurs pour ces travaux sont les gestionnaires actuels de la Comédie. Il assure aussi qu'il n'existe pas de meilleure solution, mais précise que les places sacrifiées n'assurent pas une bonne visibilité de la scène.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la demande d'audition de M. Hervé Loichemol, nouveau directeur de la Comédie de Genève.

La demande d'audition de M. Hervé Loichemol est approuvée à la majorité des membres présents, soit par 11 oui (1 Ve, 1 AGT, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 non (Ve).

### **Séance du 30 mars 2011**

#### *Audition de M. Hervé Loichemol, directeur du Théâtre de la Comédie de Genève*

Le président rappelle que la commission des travaux et des constructions souhaite connaître l'avis du nouveau directeur de la Comédie au sujet de la suppression d'environ 100 sièges en haut de la 2<sup>e</sup> galerie pour y aménager une zone de stockage.

M. Loichemol répond que, après analyse de la situation, il n'y a pas d'autre solution pour répondre aux exigences de la police du feu. Il estime aussi que le matériel actuellement entreposé sous les cages d'escalier doit être entreposé à proximité de la scène.

Un commissaire rappelle qu'il a sollicité l'audition du nouveau directeur de la Comédie parce que la Ville doit s'assurer qu'il bénéficiera, au moment de son entrée en fonction, d'un outil à sa convenance. Or les travaux prévus vont entraîner une modification du hall d'entrée et une baisse de la jauge. La centaine de places perdues pourraient par exemple servir à des jeunes payant un billet très réduit.

M. Loichemol répond qu'il espère bien sûr augmenter la fréquentation de la Comédie, mais la 2<sup>e</sup> galerie est de toute manière rarement remplie à 100%. Le théâtre hésite même à les céder, car ce ne sont pas de bonnes places. Il signale que la jauge totale de la Comédie, après travaux, sera de 500 places, ce qui correspond à la jauge estimée de la Nouvelle Comédie. Cette proportion est conforme à la structure d'une salle de théâtre à l'italienne, dans laquelle les derniers spectateurs ne devraient pas se situer à plus de 20 mètres de la scène. Au-delà de cette dis-

tance, le rapport entre la scène et la salle est défaillant. La 2<sup>e</sup> galerie étant assez loin de ce rapport idéal, il serait dommage d’y installer des jeunes spectateurs, même s’ils ne payent que 5 francs. Certes, il n’aime pas supprimer des places, et il pense que l’actuelle direction n’a pas dû accepter cette solution de gâité de cœur, mais, à son avis, enlever les derniers sièges du balcon est un moindre mal pour répondre aux exigences de la sécurité anti-incendie.

Le président remercie M. Hervé Loichemol.

### *Discussion et vote de commission*

Une commissaire libérale approuve les travaux prévus dans la proposition PR-818. Il s’agit de travaux de sécurité qui ont longtemps été renvoyés et qu’il fallait réaliser de toute façon un jour ou l’autre.

Le groupe du Parti socialiste estime que ces travaux relèvent du strict nécessaire, en attendant le nouveau théâtre. Les commissaires socialistes approuvent donc la proposition PR-818.

Le commissaire du Parti radical approuve la demande de crédit. Il espère que ce sera le dernier crédit voté pour le théâtre du boulevard des Philosophes avant la construction de la Nouvelle Comédie.

Un commissaire déclare qu’il est content que les membres de la commission des travaux et des constructions aient pu rencontrer le prochain directeur de la Comédie. Il estime qu’il était normal de lui demander son avis sur les travaux à réaliser, même si l’audition a été courte. Il explique que la question de la place disponible est un enjeu important pour M. Loichemol et l’ensemble des collaborateurs de la Comédie. Par exemple, pour améliorer le confort du public malgré la compartimentation des espaces dans le hall d’entrée, ils ont été obligés de réduire l’espace de la librairie.

A gauche toute! espère que la salle des Philosophes restera un théâtre ou un lieu dévolu aux spectacles et qu’elle bénéficiera d’un entretien adéquat. Pour l’heure, il importe d’assurer la sécurité des spectateurs et des usagers de la Comédie. Donc, le groupe A gauche toute! approuvera la proposition PR-818.

Un commissaire annonce que l’Union démocratique du centre votera favorablement la proposition PR-818 et approuvera les travaux de sécurité.

Un commissaire annonce que les commissaires du Parti démocrate-chrétien approuvent la proposition PR-818, car il est du devoir de la Ville d’entretenir ses bâtiments publics. Pour sa part, il espère que la Nouvelle Comédie sera une réalité. Il estime qu’on devrait être fier que Genève soit la ville en Suisse qui consacre le plus d’argent à la vie culturelle.

Le rapporteur annonce que les commissaires du groupe des Verts approuveront la proposition PR-818.

Le président soumet à l’approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-818. Celle-ci est approuvée à l’unanimité.

### *PROJET D’ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l’Association des établissements cantonaux d’assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d’améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 981 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 41 195 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l’article premier et attribué au Fonds d’art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l’article premier, à laquelle il convient d’ajouter le montant de 120 000 francs du crédit d’étude voté le 20 mars 2007, sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.